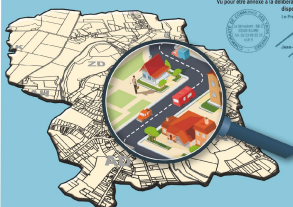


PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Trois Rivières

Vu pour être annexé à la délibération portant les dispositions du PLU Intercommunal



4.1. Documents graphiques

Ohis
PLAN DE ZONAGE
Bourg et hameaux au 1/2500ème

PLUI arrêté le 18/03/2025 PLUI approuvé le

trois rivières géogram REGULATION COMMUNALE GISSINGER ET TELLIER ARCHITECTES

Légende

Informations

- Communes
- Bassins
- Cours d'eau
- Chemin inscrit au PDIPR
- Axe vert de Thiérache
- Bâtiments d'élevage classés

Zonage

- UR : zone urbaine constructible
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

Éléments du paysage protégés au titre de l'article L.151-23 du CU

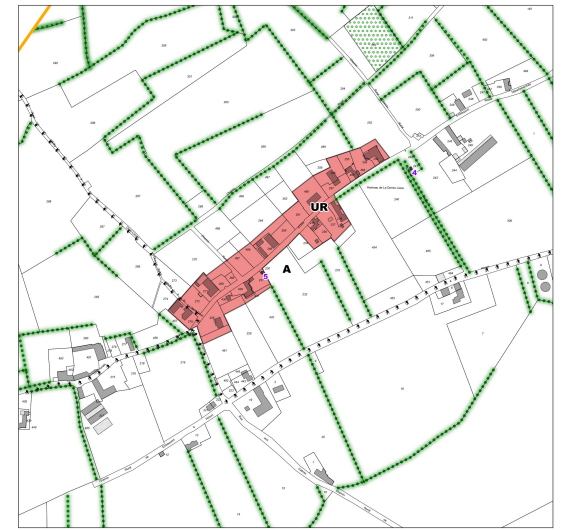
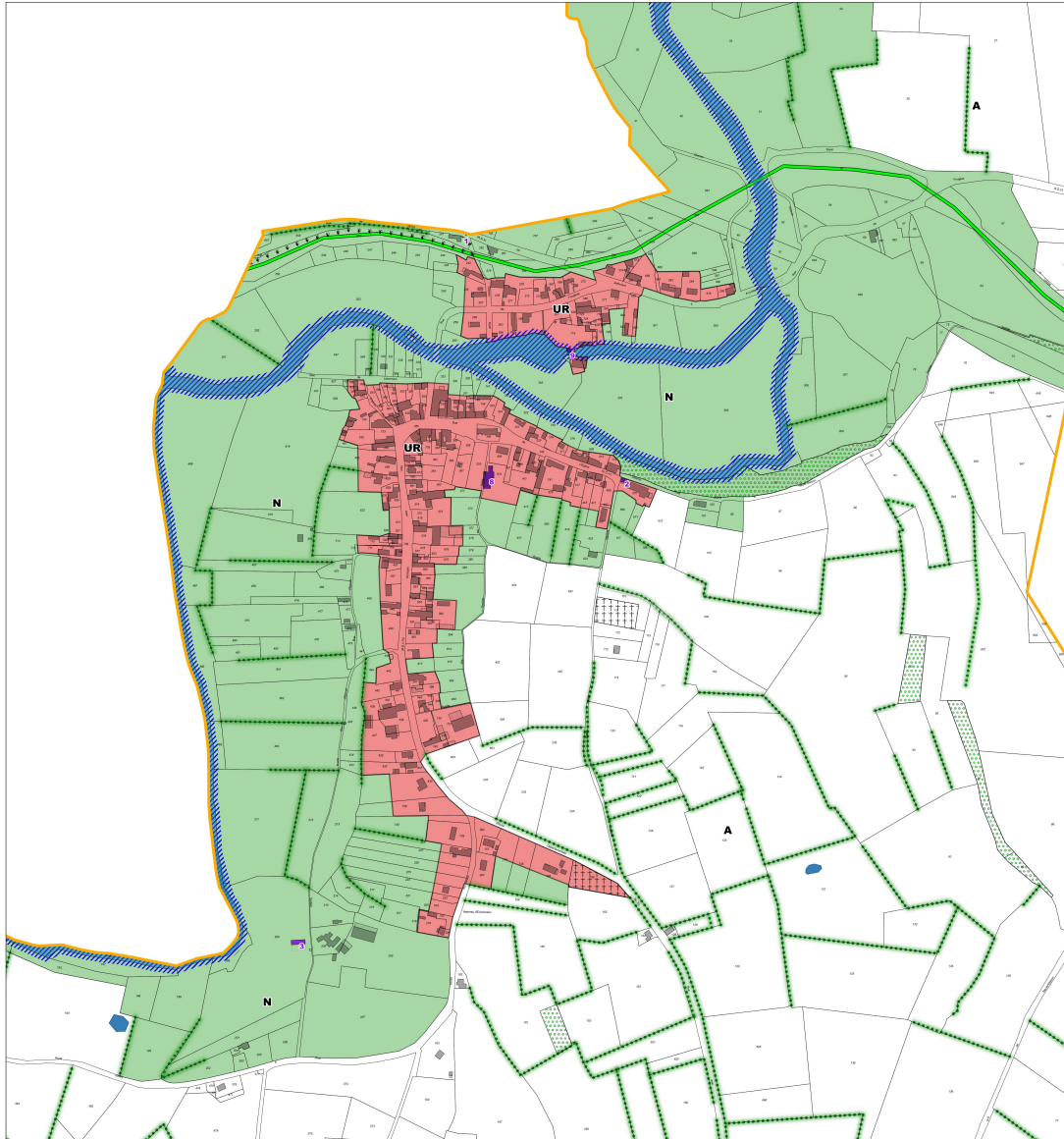
- Boisements
- Hales
- Jardins
- Éléments paysagers ponctuels
- Protection des abords des cours d'eau
- Mares_Etangs

Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du CU

- Éléments bâtis identifiés

Prescriptions

- Bâtiments identifiés au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Commerces identifiés au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone non aedificandi
- Emplacements réservés



Hameau de la Demie Lieue